

DELEGATION TERRITORIALE DE LA SARTHE  
Santé Publique et Environnementale

Affaire suivie par : M. Manuel Rinçon  
Tél. : 02 44 81 30 12  
Mail : [ars-dt72-spe@ars.sante.fr](mailto:ars-dt72-spe@ars.sante.fr)

Référence : dossier n° PC07201319 Z 0010  
Dossier suivi par : Marie-Christine OZAN

Le Directeur territorial de la Sarthe

A

Monsieur le Directeur  
DDT de la Sarthe  
SUAJ/ADS  
19 Bvd Paixhans - CS 10013  
72042 - LE MANS Cedex 9

Le Mans, le 20.12.19

Objet : Demande d'avis sur un permis de construire concernant un projet de centrale photovoltaïque situé, lieu dit « Le Gravier » à AUBIGNE-RACAN-72800.

Par courrier reçu le 31 octobre 2019, vous avez sollicité l'avis de mes services concernant la demande citée en objet.

A la lecture du dossier transmis, il apparaît que :

- Le projet vise à implanter une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge d'Aubigné-Racan. Il prévoit une surface d'emprise d'environ 7,3 ha sur un site clôturé de 9,7 ha ;
- Ce terrain a accueilli le CET de 1978 à 200. Le site est fermé et réhabilité depuis 2002 ;
- La puissance totale installée sera égale à 5 Mwc pour une production annuelle d'environ 5,7 millions de kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 1640 équipements de chauffage ;
- Des nuisances sonores seront produites en particulier lors de la phase de chantier de construction ou de démantèlement des installations ;
- Il n'a pas été relevé d'impact potentiel sur les caractéristiques hydrauliques et hydrologiques du terrain ainsi que sur la qualité de l'air ;
- Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à l'alimentation humaine.

Compte tenu du faible impact sanitaire du projet présenté et de son intérêt environnemental visant une production d'énergie renouvelable, j'émet **un avis favorable** pour cette demande de permis de construire. Toutefois, il faudra veiller à ce que les dispositifs permettant la reprise des lixiviats et la collecte du biogaz ne soient pas endommagés afin d'assurer la post-exploitation du centre d'enfouissement technique des déchets.

Pour le Directeur de la Délégation  
territoriale de la Sarthe et par délégation,

La responsable du département  
Santé publique et environnementale

  
Géraldine GRANDGUILLOT

ARRIVÉE LE  
23 DEC. 2019  
S.U.A.A.J. / A.D.S.